



Le 06 octobre 2016

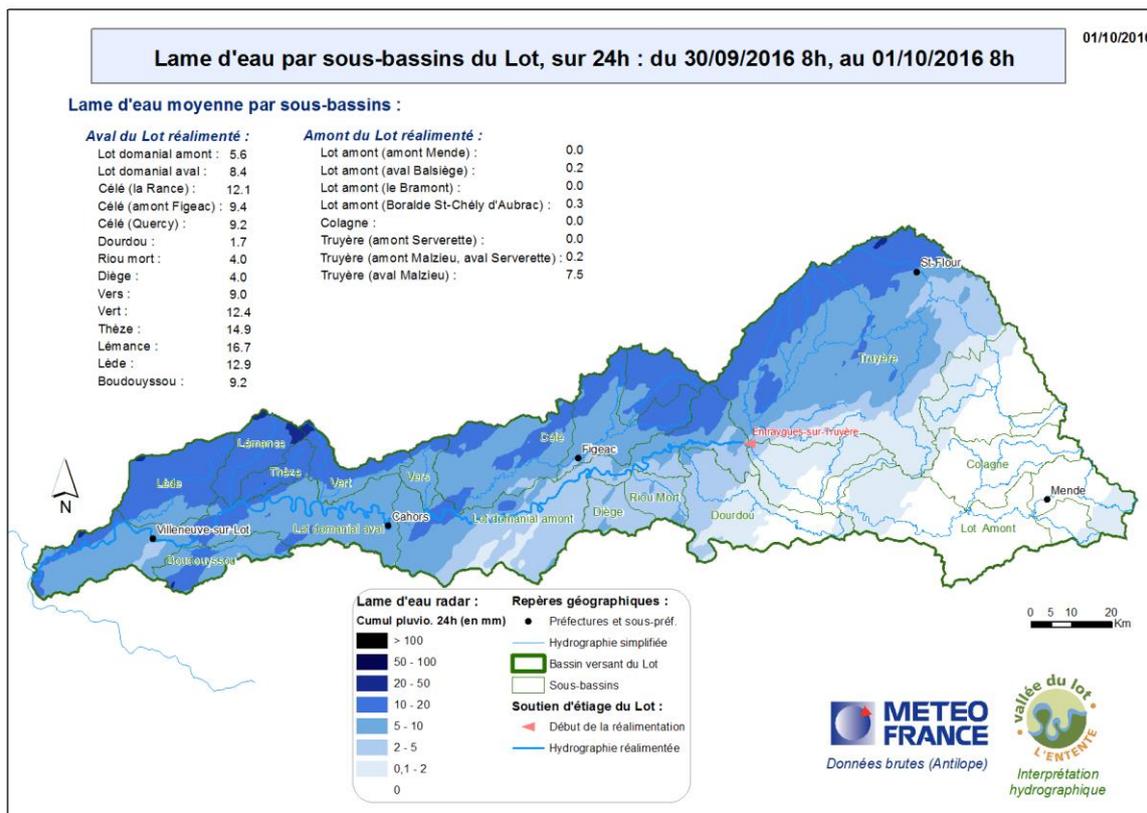
- Suivi de l'étiage 2016 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°15

La campagne 2016 de soutien d'étiage du Lot domanial, a débuté le vendredi 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et l'Entente Lot, depuis 1989 (28^e campagne consécutive)**.

Vous trouverez ci-dessous les consignes* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF, par l'Entente Lot.

Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les débits du Lot domanial, la consigne, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.bassindulot.fr>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://etiage.bassindulot.fr>, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h : du 30 au 1^{er} octobre 2016

<http://etiage.bassindulot.fr>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur :

<http://meteo.bassindulot.fr>



Constats et commentaires :

Pluviométrie sur le bassin :

Les épisodes pluvieux du 30 au 2 octobre ont arrosé une bonne partie du bassin versant avec cependant des cumuls de pluies différents.

Une nouvelle perturbation orageuse est attendue en début de semaine prochaine.

Hydrologie du bassin :

Les débits des cours ont réagi aux pluies du weekend dernier. Cependant, en l'absence d'autres épisodes pluvieux, les cours d'eau fléchissent. De nombreux affluents ont de nouveau franchis leurs débits seuils cette semaine.

Les derniers Débits d'Objectifs d'Etiage (D.O.E) franchis durant cet etiage sur le bassin :

STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2016 (en m3/s) :

Station		P. 30 Sep	01 Oct	02 Oct	03 Oct	04 Oct	05 Oct	
LOT AMONT :								
Mende [aval]		0.5	0.56	0.59	0.55	0.54	0.52	
Le Monastier [Pin-Mories]		0.7	0.8	0.9	0.8	0.8	0.71	
Castelnau-de-Mandailles		→	↑	→	→	↓	→	
TRUYERE :								
Serverette		0.22	0.3	0.3	0.3	0.26	0.21	
Oradour [Pont-de-Rochefrune]		0.12	0.3	0.2	0.15	0.14	0.13	
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :								
Conques		0.35	0.4	0.6	0.5	0.4	0.4	
Viviez [2]		0.2	0.3	0.2	0.16	0.16	0.16	
LOT AVAL CAHORS :								
Labastide-du-Vert [Les Campagnes]		0.09	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Boussac		0.09	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Casseneuil		0.24	0.24	0.3	0.3	0.25	0.24	
GARONNE :								
Lamagistère		105	104	91	86	83	78	
Tonneins		138	147	125	112	103	101	

LÉGENDE

- débit sans difficulté pour l'étiage
- débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
- débit inférieur au débit d'alerte (DA)
- débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
- débit inférieur au débit de crise (DCR)

Indisponibilité de la cartographie du franchissement des DOE du bassin du Lot au 05/10/2016 en raison d'un problème technique sur le site <http://laviedelariviere.bassindulot.fr>

Arrêtés de limitation des prélèvements : (TE = Tours d'eau)

Dans le 48 : Arrêté du 26 septembre 2016

Vigilance : pour l'ensemble des bassins et cours d'eau



Dans le 15 : Arrêté du 22 septembre 2016
Abrogation des mesures de restrictions

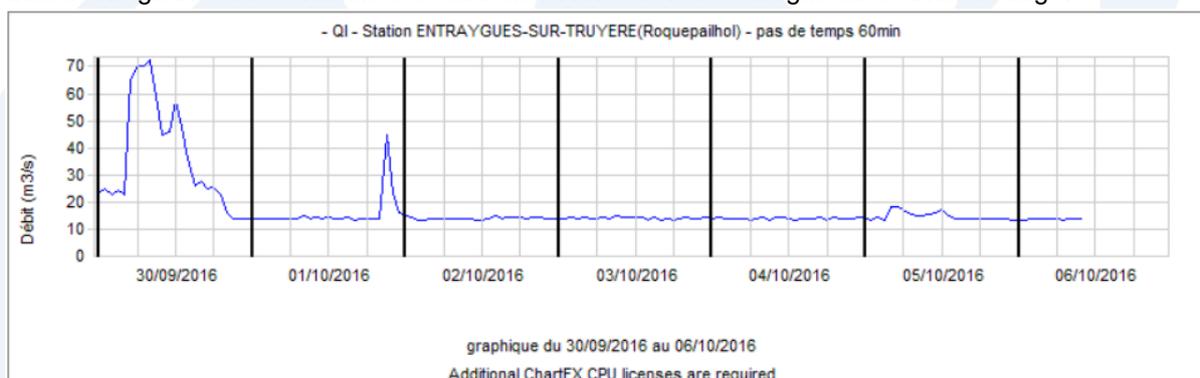
Dans le 12 : Arrêté du 9 septembre 2016
Niveau 1 : pour les affluents du Lot amont
Niveau 2 : pour les affluents du Lot aval
Niveau 2 : TE de niveau 2 pour les bassins du Dourdou de Conques et de la Diège

Dans le 46 : Arrêté du 2 septembre 2016
Niveau 1 : TE -30% pour la Thèze
Niveau 1 : -30% pour le Vers, la Rauze et affluents
Niveau 2 : -50% pour le Bervezou, Saint-Perdoux, Veyre et affluents
Niveau 3 : -100% pour la Sagne sauf cultures dérogatoires
Niveau 3 : -100% pour le Vert amont sauf cultures dérogatoires (-50%)
Niveau 3 : -100% pour les affluents du Lot NON réalimentés sauf cultures dérogatoires (-50%)

Dans le 47 : Arrêté du 26 septembre 2016
Niveau 1 : TE -30% pour le bassin de la Thèze
Niveau 2 : -50% pour le bassin de la Lède NON réalimenté
Niveau 3 : -100% pour le bassin Lot NON réalimenté sauf cultures dérogatoires
Niveau 3 : -100% pour le bassin du Boudouyssou-Tancanne NON réalimenté sauf cultures dérogatoires

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

L'activité hydroélectrique à l'amont d'Entraygues a été importante le 30 septembre, puis depuis les débits enregistrés à la confluence se situent au niveau de la consigne de soutien d'étiage.



Graphique des variations de débits enregistrés à Entraygues (12)
durant la semaine du 30 au 06 octobre 2016

Source : [site du Serveur Producteur des DREAL](#)

Pour rappel : **L'Arrêté Interdépartemental portant interdiction d'exploiter en écluée et réglementant les redémarrages des groupes de production pour les concessions hydroélectriques installées sur la rivière Lot est en vigueur depuis le 9 août 2016 jusqu'au 31 octobre 2016.**

Une vigilance est demandée à l'ensemble des centrales hydroélectriques.



Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les niveaux de remplissage des retenues sont **en baisse** par rapport à la semaine dernière. La cote d'usage de la retenue de Maury et, la cote touristique de Grandval ont été franchies en septembre, après le maximum touristique. C'est un des objectifs du soutien d'étiage qui est rempli en 2016.

Besoins en eaux :

Les prélèvements en eau pour l'irrigation diminuent fortement. La population touristique diminue sur l'ensemble du bassin versant.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot Amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne, depuis Charpal (Lozère) par la mairie de Mende, a débuté le 9 août. Le soutien d'étiage a repris le 5 octobre par la mairie de Mende avec des lâchers à 160 l/s.

Consigne* de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est maintenue à 12 m³/s à Entraygues-sur-Truyère et ce jusqu'au 31 octobre compris date de fin du soutien d'étiage.

Bilan des décomptes au 5 octobre 2016 :

Droits conventionnels acquis au 30 septembre : 27,5 Mm³

Volumes déstockés cumulés pour le soutien d'étiage : 11,3 Mm³

Prochain bulletin : dernier bulletin de la campagne 2016 du soutien d'étiage du Lot Domanial

Merci de tenir informée dès que possible l'Entente Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain :

Contact : Cécile NOYER, c.noyer@valleedulot.com



Les modalités techniques du soutien d'étiage évoluent dès cette année avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces nouvelles modalités permettront de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de l'Entente Lot du 06/10/2016 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi 29-sept.-16	Vendredi 30-sept.-16	Samedi 1-oct.-16	Dimanche 2-oct.-16	Lundi 3-oct.-16	Mardi 4-oct.-16	Mercredi 5-oct.-16	Jeudi 6-oct.-16	Vendredi 7-oct.-16	Samedi 8-oct.-16	Dimanche 9-oct.-16	Lundi 10-oct.-16	Mardi 11-oct.-16
Consigne Entente Lot à Entraygues-aval (12)	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
QNR à Entraygues*	12,3	11,6	15,4	18,0	14,8	12,8	12,0						
Entraygues-aval (12)	24,7	36,5	15,7	14,2	14,1	14,0	14,8						
Faycelles (46-12)	34,6	32,2	14,5	13,4	12,7	11,0	12,1						
Cahors-Lacombe (46)	39,4	28,4	37,9	21,6	18,6	19,1	18,1						
Cahors (EDF) (46)	36,1	24,6	36,5	20,0	18,0	18,4	16,8						
Coutet (EDF) (47)	48,0	29,9	28,3	45,3	23,8	25,3							
Aiguillon (47)	32,7	45,8	48,7	29,0	28,8	23,7	24,3						

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote touristique (en m)	Bilan des 7 derniers jours (en m)	Bilan des 28 derniers jours (en m)
Grandval	6-oct	724,68	-1,32	-0,89	-3,00
Sarrans	6-oct	638,75	+8,75	-1,00	-1,37
Maury	6-oct	576,85	-6,65	-4,19	-7,34
Castelnaud	6-oct	411,67	+1,17	-0,53	-1,32

Source : EDF



Entente Interdépartementale du Bassin du Lot (EPTB Lot)
 297, rue Saint-Géry 46000 Cahors
<http://etiage.bassindulot.fr>



03/10/2016



06/10/2016

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2016

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **28**

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2016

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **29**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 4 OCTOBRE 2016, 00 h 00

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 7 OCTOBRE 2016, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 7 OCTOBRE** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 1^{er} NOVEMBRE** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Fax 04 78 94 54 50
Fax 04 71 46 82 90
Fax 05 65 51 11 90

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Fax 04 78 94 54 50
Fax 04 71 46 82 90
Fax 05 65 51 11 90

Consigne transmise pour information, par email, à :

- ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- DREAL MIDI-PYRENEES
- DREAL AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 46, 47
- CONSEIL GENERAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

Consigne transmise pour information, par email, à :

- ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- DREAL MIDI-PYRENEES
- DREAL AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 46, 47
- CONSEIL GENERAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE